



Quand peut on reconduire apres une suspension

Par **timetis84**, le **03/04/2012 à 13:44**

Bonjour,

J'ai fait l'objet d'une suspension administrative du permis de deux mois (du 01/02/2012 au 01/04/2012) suite à un excès de vitesse supérieur à 40 km/h avec obligation de passer la visite médicale.

J'ai été déclaré apte suite à cette visite et je voulais savoir si je pouvais reconduire à partir du 02/04/2012 alors que je n'ai toujours pas reçu mon permis par la poste et ce que je risquais en cas de contrôle routier.

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **03/04/2012 à 18:55**

Bonjour,

Tant que vous n'avez pas votre permis en main vous ne pouvez pas reconduire. Le mieux serait que vous vous rendiez directement à votre préfecture, avec votre avis favorable médical si on vous en a remis un exemplaire, pour récupérer votre permis directement.